

ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2023

LISTE D'APTITUDE MODIFICATIVE POUR
L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN
TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n°2022-AG-01,

Vu la liste d'aptitude au grade de technicien établie par arrêté n° 2023-AG-19 du 04 juillet 2023,

Considérant qu'il convient de rectifier une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n°2023-AG-19, du 04 juillet 2023,

ARRETE

ARTICLE 1

La ligne de l'article 1 de l'arrêté n° 2023-AG-19, du 04 juillet 2023 avant modification :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. OLIERO Nicolas	07 JUILLET 2023

La ligne de l'article 1 de l'arrêté n° 2023-AG-19 du 04 juillet 2023 est modifiée comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE CLUSES	M. OLIERO Julien	07 JUILLET 2023

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **06 juillet 2025**.

ARTICLE 5

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le 13 juillet 2023

Rendu exécutoire le :

13 JUIL. 2023

Le Président,



Antoine de MENTHON